

# Les écoles normales

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **32 (1903)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039769>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.  
Prix des annonces : 15 ct. la ligne. — Rabais pour les annonces répétées

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg,  
*Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.*

Pour les annonces, écrire à MM. Bondallaz et Wicht, instituteurs, à  
*Fribourg*, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie-Librairie catholique, Grand'Rue, 13, Fribourg.*

**SOMMAIRE** : *Les écoles normales.* — *Les bibliothèques scolaires.* —  
*Préparation d'un petit herbier scolaire.* — *Chaque chose à sa*  
*place.* — *A travers les sciences.* — *Bibliographie.* — *Correspon-*  
*dances.* — *Chronique scolaire.* — *Avis.*

## LES ÉCOLES NORMALES

Le *Bulletin pédagogique* a déjà dit un mot, dans le numéro du 1<sup>er</sup> février 1903, du volumineux Rapport présenté par M. François Guex au Conseil fédéral sur le 1<sup>er</sup> groupe de l'Exposition universelle, en 1900.

Nous revenons aujourd'hui à ce travail pour examiner avec le savant auteur la question si importante des « Ecoles normales et de la préparation du corps enseignant primaire. »

« Répéter après tant d'autres, dit M. Guex, que « tant vaut le maître, tant vaut l'école », est un lieu commun. Il est clair que, sans le maître, l'école n'existe pas et on peut ajouter que, sans le bon maître, la bonne école ne se conçoit pas non plus. La recherche d'un personnel enseignant capable, la formation, l'éducation des maîtres est encore, au commencement du XX<sup>me</sup> siècle, une des principales préoccupations des gouvernements dans les pays civilisés. « Les meilleures lois, disait déjà le ministre Guizot, les meilleures institutions, les meilleurs livres sont peu de chose tant que les hommes chargés de les

mettre en œuvre n'ont pas l'esprit plein et le cœur touché de leur mission et n'y apportent pas eux-mêmes une certaine mesure de passion et de foi... Ce sont surtout les hommes qu'il faut former et animer au service des idées, quand on veut qu'elles deviennent des faits réels et vivants. » Un siècle a passé et un certain nombre de questions qui se posaient, il y a déjà cent ans, ont conservé toute leur actualité et n'ont pas encore trouvé de solution définitive. »

En effet, le recrutement des aspirants instituteurs ; les études préparatoires exigées pour leur entrée à l'école normale ; l'âge d'admission ; la direction qu'il convient d'imprimer à l'enseignement ; la part à faire à l'enseignement littéraire, scientifique, à l'éducation professionnelle ; le régime de l'internat ou de l'externat ; les conditions financières d'admission ; les diplômes décernés, etc., voilà autant de questions qui se posent encore à l'heure actuelle et qui sont loin d'être définitivement résolues.

Le rapport « Education et Instruction » constate le nombre et l'état actuel des écoles normales dans les pays de grande civilisation.

La *France*, en ce commencement de siècle, possède 87 écoles normales d'instituteurs, soit une par département, avec un effectif de 3865 élèves-maîtres. Le nombre des écoles normales d'institutrices est de 85 avec 3871 élèves-maîtresses.

En *Allemagne*, le nombre des écoles normales ou séminaires pédagogiques s'est beaucoup accru dans ces 25 dernières années. Il y a aujourd'hui un aspirant instituteur pour 2764 habitants.

L'organisation des séminaires pédagogiques n'est pas uniforme dans les différents Etats allemands. Tous ont leurs écoles normales avec un cycle d'études de quatre à six ans. Le nombre de ces établissements s'élève aujourd'hui à 180 environ pour tout l'Empire.

Il ne s'agit ici que des séminaires pédagogiques de garçons. Au total, l'Allemagne ne compte qu'une quarantaine d'écoles normales officielles pour institutrices, car les pays d'Outre-Rhin n'ouvrent que difficilement les portes de l'enseignement à la femme.

En *Autriche* et dans la *Hongrie*, comme en Allemagne, les hommes sont en grande majorité dans le corps enseignant.

Les écoles normales d'*Angleterre* ont un caractère privé, mais elles reçoivent de fortes allocations de l'Etat. Quelques-unes sont annexées aux collèges universitaires.

Nonobstant les efforts du gouvernement, il manque encore à la *Russie* un nombre d'écoles normales suffisant pour permettre une préparation professionnelle sérieuse. Peuvent enseigner tous ceux qui attestent avoir suivi les cours d'un établissement supérieur ou secondaire. La seule condition exigée est une leçon d'épreuve. Malgré la diversité des écoles

qui préparent à la carrière de l'enseignement, les établissements pédagogiques ne fournissent que le quart du personnel nécessaire.

M. Guex dit que l'organisation des écoles normales laisse beaucoup à désirer en *Espagne*. En *Italie*, un grand nombre d'entre elles seraient très florissantes. Quant à la *Belgique*, elle ne compte pas moins de 13 établissements officiels pour former le personnel enseignant primaire, plus une quarantaine d'écoles normales agréées par l'Etat. Dans ce pays, les écoles normales de filles sont plus nombreuses que celles de garçons.

La *Hollande* et la *Suède* exigent généralement des cours normaux qui durent quatre ans. En *Norvège*, les séminaires pédagogiques ne se contentent pas de la préparation professionnelle du corps enseignant primaire, ils organisent encore des cours de vacances en vue du perfectionnement des instituteurs et des institutrices.

En dehors de l'Europe, signalons les *Etats-Unis* qui possèdent 345 écoles normales publiques ou privées fréquentées par une armée de 67,538 étudiants pédagogiques. La *République-Argentine* a une trentaine d'écoles normales. Le *Canada* en a trois, dont deux catholiques.

Le *Japon*, nous apprend l'auteur du Rapport, offre un exemple unique de développement rapide et complet des institutions scolaires. A l'époque de la révolution qui supprima le gouvernement fédéral des Daimios, en 1808, une école normale existait à Tokyo ; aujourd'hui le Japon en possède 68, parmi lesquelles 16 pour les filles. Les aspirants entrent dans ces établissements à l'âge de 17 ans. L'Etat et les provinces leur fournissent la table, le logement, les livres, jusqu'à l'argent de poche. De leur côté, les aspirants s'engagent à enseigner pendant 10 ans et les aspirantes pendant 5 ans.

Enfin, revenant à l'Europe, nous constatons qu'en Suisse les écoles normales, tant publiques que privées, sont, en ce moment, au nombre de 39 (30 établissements de l'Etat et 9 dirigés par des particuliers). Il y en a 25 dans la Suisse allemande, 12 dans la Suisse romande et 2 dans la Suisse italienne. Plusieurs cantons en ont deux, ainsi Zurich, Argovie, Tessin, Vaud. Berne en possède cinq et le Valais quatre. Dans cinq cantons, les Grisons, Soleure, Neuchâtel, Genève et Schaffhouse, elles sont annexées aux gymnases et aux écoles cantonales dont elles forment une section plus ou moins indépendante. Six cantons n'ont aucune école normale. Zurich, Berne, Argovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève ont des écoles normales d'institutrices ou du moins des institutions chargées de préparer des institutrices. Six cantons, Zurich, Berne, Schwytz, Zoug, les Grisons et Neuchâtel ont des écoles normales privées, entretenues par des particuliers ou par des associations.

En 1899, ces 39 établissements comptaient 1287 élèves

maîtres, 1052 élèves-maîtresses, soit au total 2339 aspirants ou aspirantes à l'enseignement. Les leçons leur sont données par 372 professeurs-hommes et 105 professeurs-femmes.

Cette rapide revue permet à M. Guex de constater que les écoles normales ou séminaires des nations civilisées ne sont pas toutes moulées sur le même modèle. Il n'en est pas moins vrai qu'une certaine unité tend à s'établir dans le recrutement, dans les programmes et dans l'enseignement donné aux futurs instituteurs.

D'autre part, il peut y avoir de très bons maîtres formés autrement que dans les écoles normales, ayant naturellement le goût et le tact qu'exige l'enseignement ou ayant acquis cette qualité par l'expérience du gouvernement des enfants. Il y en a, de ces instituteurs, dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé. Toutefois, on peut affirmer qu'il n'est, pour ainsi dire, pas de peuple civilisé qui n'ait aujourd'hui des écoles normales entretenues par les pouvoirs publics. Si elles ne fournissent pas tout le personnel enseignant, elles en préparent certainement la partie la mieux instruite, la plus apte à remplir la délicate tâche qui l'attend. Dans aucun Etat, on ne trouve un corps complet d'instituteurs bien préparés sans écoles destinées à cette préparation et sans examens sérieux qui en sont la sanction. On reconnaît que l'école normale est l'établissement le mieux approprié pour former un corps enseignant ayant reçu une instruction suffisante, possédant un fonds de moralité solide, aimant l'enfant et sachant enseigner. L'école normale, mieux que tout autre établissement, permet de développer chez le futur maître les qualités que l'on attend de lui, de lui donner la patience et l'autorité suffisantes, d'en faire un maître dévoué à ses fonctions, parce qu'il sent l'importance de l'œuvre sociale à laquelle il coopère, sans avoir, au reste, un sentiment exagéré de sa personne. La première conclusion qui s'impose peut donc être formulée comme suit :

« Pour avoir de bons maîtres, il n'y a pas de préparation plus sûre et plus efficace que celle de l'école normale considérée comme une école indépendante, professionnelle, ayant sa vie et son but propres. »

---

## Les bibliothèques scolaires

---

« Un peuple est grand quand il sait lire. »

Nos élèves — nous l'avons constaté dans une précédente causerie — montrent en général peu de goût pour la lecture. Cette indifférence paralyse nos classes, fait perdre à notre